



CODE DE VIE 2024-2025

École des Prospecteurs
530, avenue William May, C.P. 1086
Murdochville (Québec) G0E 1W0
Tél: 418-784-2487 Téléc.: 418-368-5950



NOS VALEURS : *Respect, ouverture et engagement*

Pour l'élève, respecter le code de vie, c'est un apprentissage nécessaire à son développement personnel et social et une responsabilité qui facilite sa réussite.

Pour l'adulte, respecter le code de vie, c'est aider à acquérir de bons comportements.

Que ce soit **dans la classe**, à **l'intérieur de l'école**, **sur le terrain de l'école** ou **lors des sorties**, tous les membres du personnel (enseignants, personnel non-enseignant, direction) ont le **pouvoir** et le **devoir** d'interpeller un élève lorsqu'il y a un manquement au code de vie de l'école. De plus, le code s'applique **en tout lieu et en tout temps** en ce qui concerne le comportement d'un des élèves à l'égard d'un autre élève ou d'un membre du personnel.

- | | | |
|-----------|-----|--|
| Contenu : | 1.1 | Règles des secteurs primaire et secondaire |
| | 1.2 | Conséquences |
| | 1.3 | Gestion des comportements graves |
| | 1.4 | Informations générales |

1.1 Règles et exigences des secteurs préscolaire, primaire et secondaire

1. Je respecte le personnel et les élèves dans mes paroles, mes gestes et mon attitude.
2. Je circule calmement.
3. Mes actions sont non-violentes
4. Je respecte le matériel scolaire, y compris les livres de bibliothèque, le matériel de mes pairs, ainsi que les locaux et le mobilier mis à ma disposition.
5. Je respecte l'environnement intérieur et extérieur de l'école en utilisant les poubelles pour jeter mes déchets ou les boîtes bleues pour le recyclage.
6. J'exécute les consignes données par tout membre du personnel de l'école.
7. Sur la cour et dans l'école, je ne circule pas en planche à roulettes, en patins à roues alignées, en souliers à roulettes, en vélo, etc.
8. Je respecte les heures d'arrivée. Je ne quitte pas le terrain de l'école pendant les heures de cours ou les récréations. Au préscolaire et au primaire, je circule par la porte du primaire. Au secondaire, je circule par la porte du secondaire. La porte principale avant est utilisée uniquement par le personnel.
9. Je fais motiver tout retard, absence ou départ de l'école par mes parents (appel, agenda ou portail parent).
10. Je respecte la politique alimentaire en évitant d'apporter des arachides et des noix. J'apporte des aliments sains, même lors des sorties.
 - Collations : fruits, légumes, produits laitiers, jus 100% pur, eau
 - Dîner : repas principal « santé », légumes, fruits, dessert, jus 100% pur, eau

11. –**Préscolaire et primaire** :

Je n'apporte aucun appareil électronique à l'école (ex : Ipod, téléphone cellulaire, console de jeux, etc.), sauf lors d'occasions spéciales autorisées par l'enseignant.

-**Secondaire**:

Aucun appareil électronique n'est autorisé sur les heures de cours, sauf d'occasions spéciales autorisées par l'enseignant et ce peu importe le lieu où l'élève se trouve. Une boîte est placée sur le bureau de l'enseignant et l'élève doit y déposer son cellulaire fermé lors de son arrivé en classe. Les cellulaires sont autorisés uniquement en dehors des heures de cours.

**N.B. : L'école se dégage de toute responsabilité s'il y a perte ou vol de ces appareils. Il est conseillé de mettre un cadenas sur son casier afin de protéger ses biens.*

12. **Cyber-électronique** : J'utilise le système informatique à des fins pédagogiques seulement. Je m'engage à ne pas utiliser les outils technologiques (ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes, Médias sociaux) avec l'intention de propager des rumeurs, des images à caractère sexuel, des remarques blessantes pouvant porter atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé du C.S., des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage personne à le faire.
Je m'engage également à ne pas capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du centre de services scolaire.

13. Je respecte le **code vestimentaire** :

Pour le préscolaire, le primaire et le secondaire :

- Le dessus de l'épaule est recouvert (bretelle large acceptée) ;
- Les ouvertures sur la poitrine, dans le dos et sous les bras sont peu prononcées ;
- Le tronc est recouvert jusqu'au pantalon ou la jupe ;
- Le bermuda est accepté 10 cm sous les fesses. La robe ou la jupe descend au moins à la mi-cuisse;
- Le port de vêtements incitant à la violence ou non conformes aux valeurs véhiculées par l'école (respect, valorisation, estime et autonomie) est strictement interdit (ex : logo de feuilles de marijuana, logo véhiculant un message haineux et/ou incitatif, etc.) ;
- Le port de chaussures d'intérieur dans les locaux de classe est obligatoire, pour maintenir l'école propre et pour une question de sécurité ;
- Le port de couvre-chef (chapeau, casquette ou ce qui couvre la tête au complet) est autorisé aux pauses seulement et doit rester dans le casier durant les cours.

14. Je respecte la Loi sur le tabac. Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de l'école en tout temps. Il est aussi interdit de fumer et vapoter sur le terrain de l'école en tout temps.

15. **Plagiat** : L'échange de travaux/réponses entre élèves, l'utilisation de matériel interdit lors d'un examen seront référés à la direction et sanctionnés tout comme la reproduction intégrale ou partielle de travaux à partir de documents trouvés via internet ou autres sources sans en avoir noté la source.

16. Je respecte les règles de netiquette* lors des cours en ligne

(Voir en annexe pour les comportements attendus)

****Définition** : La netiquette est une charte qui instaure les règles de politesse et de conduite sur Internet. La principale de ces règles est de ne pas faire sur Internet ce qu'on ne ferait pas dans une conversation en face à face.*

1.2 Conséquences (règles 1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 –11– 13 - 16)¹

- Avertissement verbal et je pratique le bon comportement
- Communication aux parents si le comportement persiste
- Retenue après les heures de classe :

<u>Primaire</u> :	30 minutes
<u>Secondaire</u> :	30 minutes
- Rencontre avec un intervenant
- Rencontre avec mes parents, mon enseignant, un intervenant et la direction
- Suspension à l'interne d'une demi-journée
- Suspension à l'interne d'une journée (ou externe selon le cas)

Conséquences (règle 4)

- Je devrai réparer ou payer les dommages causés au matériel.
- À défaut de ne pouvoir remettre le matériel à neuf ou de le rembourser, je pose une action pour améliorer l'environnement de l'école.

¹ Chacune des étapes représente une démarche pour solutionner le problème. Elle doit se faire dans un climat d'écoute respectueuse de part et d'autre afin d'en arriver à une compréhension de la situation. Lorsqu'une démarche ne s'avère pas suffisante, on passe à l'étape suivante. La détermination de la 1^{re} étape dépend de la gravité de la situation.

1.3 Gestion des comportements graves (règles 1 – 3 – 12 – 14 - 15)

Certains comportements sont inacceptables dans notre école, ce qui signifie que la tolérance est **nulle** s'ils se présentent. L'intervention à laquelle on procède se déroule en tenant compte des circonstances et de la gravité de l'acte commis. Dans certains cas à incidence légale, l'école peut être dans l'obligation de porter plainte à la S.Q. Dans d'autres cas, à incidence légale ou non, elle peut en référer à la S.Q. en prévention ou en suivi.

Comportements graves

- Vol
- Vandalisme
- Violence physique : agression, bataille, coups avec blessure
- Taxage
- Possession, consommation ou vente de drogue, de boisson alcoolisée ou de tabac/vapotage
- Possession d'un objet susceptible de blesser (ex. : arme blanche)
- Falsification de signature
- Déclenchement de l'alarme incendie sans raison
- Action dangereuse (ex. : appel 911 sans raison)
- Intimidation, harcèlement, sextage, menace sous toutes leurs formes, y compris par moyens électroniques
- Impolitesse grave
- Absences répétées et injustifiées
- Refus d'obéir à l'autorité
- Non-respect à répétition des règles de vie de l'école
- Désorganisation volontaire lors de suppléance
- Participation ou incitation à un désordre collectif (ex. : manifestation non autorisée)
- Plagiat
- Enregistrement vocale ou vidéo durant les cours

Conséquences et démarche d'intervention

Les conséquences suivantes peuvent être imposées. La liste et l'ordre peut varier selon le cas

- ❑ Je suis retiré immédiatement de l'activité en cours et référé à un intervenant.
- ❑ Appelle à mes parents et ils sont invités à venir rencontrer sur-le-champ les intervenants.
- ❑ Je fais une réflexion sur la situation.
- ❑ Je suis rencontré par la direction et un éducateur pour l'établissement des faits.
- ❑ Je suis suspendu à la maison ou à l'école de 1 à 5 jours selon la gravité de la situation et la fréquence de mon implication.
- ❑ Pendant la suspension, je dois prévoir des gestes de réparation et accomplir le travail scolaire demandé.
- ❑ Je reviens à l'école avec mes parents pour connaître les conditions de ma réintégration.
- ❑ L'appareil électronique sera confisqué pour l'équivalent d'une journée de classe. Si récidive, le parent devra venir récupérer l'appareil à l'école.
- ❑ Le protocole « Sexto » et/ou le plan d'action violence/intimidation pourrait être enclenché par les intervenants formés.
- ❑ Appel à la sûreté du Québec et/ou Centre Jeunesse au besoin
 - Si une plainte est déposée, la Sûreté du Québec prend le dossier en charge et je suis rencontré immédiatement par le policier (en présence de mes parents).
- ❑ Je dois m'engager par un contrat à respecter les conditions fixées par l'école. Ces conditions peuvent prévoir des rencontres avec la Sûreté du Québec, Justice Alternative-Jeunesse, le CLSC, le centre de services scolaire (psychologie), le Centre Jeunesse, etc.

N.B. 1. Même si l'école porte plainte, la démarche d'intervention des comportements graves à l'école s'applique toujours.

2. Dans certains cas extrêmes ou de récidive, l'école peut référer le dossier au centre de services scolaire pour exclusion de l'école.

1.4 Informations générales :

Horaire des élèves :

Primaire

8h10 à 11h29
12h44 à 15h25

Secondaire

8h45 à 11h30
12h50 à 15h30

En dehors de ces heures et des activités parascolaires surveillées par un employé de l'établissement, l'école n'assume pas de surveillance et par conséquent n'est pas responsable si un accident survient. Pour le primaire, une surveillance de 5 minutes s'effectue à l'entrée des élèves en avant-midi et en après-midi. Veuillez donc vous assurer de ne pas envoyer les enfants à l'école trop tôt.

Il est important de noter que le code de vie est aussi en vigueur lors des activités parascolaire (midi-soir), récupération, au club des petits déjeuners ainsi qu'au service de garde.

Horaire du secrétariat

8h15 à 11h15
13h00 à 15h00

Absences

Si l'élève prévoit s'absenter pour une période déterminée (tournoi, voyage, etc.) les parents doivent obligatoirement en avvertir le secrétariat par le biais du portail parent 'Mozaïk'. Il devra faire une démarche auprès de ses enseignants pour rencontrer les exigences. Il est à noter que la présence aux évaluations de fin d'année est obligatoire.

Casiers

Les casiers sont la propriété de l'école et doivent être propres et barrés en tout temps. Il est fortement recommandé de ne jamais y laisser d'objets précieux ni d'argent. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Si le personnel de l'école a un motif sérieux de croire qu'une règle du code de vie a été violée et que la preuve de cette violation se trouve dans son casier, les responsables peuvent fouiller le casier et les articles scolaires de celui-ci.

Parents et visiteurs à l'école

Tout visiteur ou parent doit obligatoirement se présenter au secrétariat. Si vous désirez rencontrer la direction ou un enseignant, prenez un rendez-vous en appelant au secrétariat au 784-2487, poste 2100. En dehors de l'horaire du secrétariat, si personne n'a répondu après deux sonneries, veuillez laisser un message ou rappeler plus tard.

Services offerts

- Orthopédagogie
- Éducation spécialisée
- Travail social
- Psychoéducation et psychologue
- Conseillances en orientation
- Infirmerie scolaire
- Hygiène dentaire



École des Prospecteurs
530, avenue William May, C.P. 1086
Murdochville (Québec) G0E 1W0
Tél. : 418-784-2487 Téléc. : 418-784-5950

Code de vie 2024-2025

Après avoir pris connaissance des règles de conduite et de sécurité du code de vie de l'école des Prospecteurs, je m'engage à les suivre.

Signature de l'élève

Date

Nous avons lu le code de vie et nous nous engageons à aider notre enfant à suivre ces règles.
L'école peut compter sur notre collaboration.

Signature des parents

Date